

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Décembre 2015

L'an 2015 et le 15 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de LOCHON Martial Maire

**Présents :** M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, CORDONNIER Virginie, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, ZDEBSKI Patricia, MM : BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MAILLOT Yoland, MASSOT Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : AUTIN Jean Michel à M. LOCHON Martial, SABATHIER Jérôme à M. MAILLOT Yoland

Absent(s) : Mme LETERRIER Katy

PV du 26 Octobre adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire informe que trois points sont rajoutés à l'ordre du jour du fait de la réception de documents :

- élection délégués commissions travaux et équipement de la Communauté de Commune "Entre Beauce et Perche"
- élection délégué commission transferts de charges de la Communauté de Commune "Entre Beauce et Perche"
- enquête publique épandage à Bailleau le Pin.

#### Ordre du Jour

1. Communauté de Communes : - modification statuts
  - fusion
  - PLUI
2. Point Station d'épuration
3. Evolution Routes Départementales
4. Relance procédure cimetièrre
5. Agenda accessibilité
6. Modification statuts RSEIPC, vote des délégués
7. Délibération relative à l'entretien professionnel
8. Contrat Segilog
9. Fonds de péréquation
10. Vote durée de l'amortissement
11. Questions diverses
12. Tour de table

#### I. Communauté de Communes : - modification statuts

- fusion
- PLUI

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu l'arrêté de création de la Communauté de Communes en date du 10 décembre 2015 et confirme le nom de la Communautés de Communes validé par les services de la Préfecture "Entre Beauce et Perche ". La date d'effet de la Communauté de Communes est le 1er janvier 2016.

La Communauté de Communes regroupe 33 communes avec un total de délégués communautaires de 56.

Son siège sera situé à Illiers-Combray.  
La trésorerie dès le 1er janvier 2017 sera située à Courville sur Eure.

Il y a 3 délégués qui siègent dans cette instance et ont été désignés lors du dernier Conseil Municipal en date du 26 octobre 2015.

Monsieur le Maire informe que le SMET sera dissout le 1er janvier 2016 et cette compétence revient à la Communauté de Communes " Entre Beauce et Perche".

Monsieur le Maire donne les résultats des élections ainsi que les compétences de chacun des élus au sein de cette nouvelle Communauté de Communes :

A été élu 1 Président et 7 Vice-président

Président : Monsieur Philippe SCHMIT (Maire de Le Thieulin)

1er Vice-Président : Bernard PUYENCHET (Maire d'Illiers-Combray)

- Délégation générale
- Promotion développement économique
- Mutualisation
- Nouvelles compétences

2nd Vice-Président : Jacky JAULNEAU (Maire de Chuisnes)

- Urbanisme (SCOT + PLUI)

3ème Vice-Président ; Hervé BUISSON (Maire de Courville sur Eure)

- Aménagement de zones
- Réseau assainissement au sens large

4ème Vice-Président : Jean-François MANCEAU (Maire de Magny)

- Eau
- Interconnexion

5ème Vice-Président : Martial LOCHON (Maire de Bailleau le Pin)

- Aménagement espace communal
- Suivi contrat Région (CCDI...)
- Santé (Maison médicales...)

6ème Vice-Président : Pierrette SALMON (Maire de Saint-Lupercé)

- Enfance
- Jeunesse
- OPAH

7ème Vice-Président : Philippe MORELLE (Maire de Vieuvicq)

- Vallée
- Voirie
- Eolienne
- Bâtiments communautaires.

Des conseillers délégués ont également été élu : Céline LHUILLERY (Tourisme et Culture)

Bruno TARANNE (Infrastructure et Réseau)

Pierre GIGOU (Transports Scolaires)

John BILLARD (Communication)

Marie-Claude François (délégué sans compétence).

Le bureau est composé de 33 membres.

Reprise des mêmes délégués dans les commissions

- Monsieur Martial Lochon : Commission Urbanisme (nouvelle commission).
- Reconduction de Monsieur Jean-Luc Goirand : Commission Appel d'Offres

En revanche il est nécessaire d'élire des délégués pour les deux commissions suivantes :

- Commission Travaux et Equipements
- Commission Transfert de Charges.

Vote des délégués de la commission Travaux et Equipements :

Monsieur Rodolphe Henriette - titulaire  
Monsieur Luc Desveaux - suppléant.

Sont élus à l'unanimité.

Vote du délégué de la Commission Transfert de Charges :

Monsieur Jean-Luc Goirand

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Monsieur Luc Desveaux demande si des lieux définis ont été actés pour les différentes réunions de commissions.

Monsieur le Maire dit que rien n'a été figé et défini.

Du fait de la fusion, de la création d'un nouvel EPCI, des arrivées de communes veulent se mettre en place ainsi que des départs.

Monsieur le Maire rappelle que ces deux faits ne pourront se faire qu'à partir du 1er janvier 2017.

Luplanté a émis le souhait de quitter la Communauté de Commune Entre Beauce et Perche pour rejoindre la Communauté de Commune du Bonnevalais.

Les communes de Sandarville et Ermenonville La Grande ont émis le souhait de quitter la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche" pour rejoindre Chartres Métropole.

Les communes de Mottereau et Montigny le Chartif émettent toujours le désir de rejoindre la Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche".

Laurent Benoist demande si la création de la Communauté de Communes a sa place face à une grosse Communauté de commune telle que Chartres Métropole.

Monsieur le Maire est dans l'affirmative mais ne sait pas ce qu'il adviendra dans le futur.

Monsieur le Maire énonce également le calendrier pour le PLUI voté le 26 octobre 2015 à Bailleau le Pin.

- 7/12/15 délibération Pays de Combray pour modification de ses statuts
- Délibération des communes pour approbation des modifications de statuts com/com

Pays de Combray

- 22/12/15 : Conférence des Maires de chaque Com/com = 2 rapports
- 22/12/15 : Prescription du PLUI nouvelle com/com
- 2016 : prise de la compétence par la "Communauté de Communes "Entre Beauce et

Perche".

Dans le Pays Courvillois le PLUI a été adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les modifications des statuts et la prise de compétence du PLUI.

## **II. Point Station d'épuration**

Monsieur le Maire annonce que la commune a reçu le courrier de la Préfecture permettant le déblocage de l'extension du lotissement du fait que le maître d'œuvre a été désigné pour l'extension de la station d'épuration.

Pour la station d'épuration le Marché Géotechnique est validé pour effectuer des tests de perméabilité du sol pour la future station d'épuration.

L'entreprise retenue est ICSEO du fait de son prix et de sa technicité: 6 960 € dont tranche ferme

2 000€ et tranche conditionnelle 4 960€ (note 80/100).

L'entreprise déclinée est HYDROGEOTEHNIQUE : 8 017€ dont tranche ferme 2 460€ et tranche conditionnelle 5 557€ (note 69,45/100).

Monsieur Lochon informe qu'un courrier va être envoyé à la totalité des habitants qui ne sont pas aux normes pour l'assainissement.

### **III. Evolution Routes Départementales**

Le Département souhaite revoir son schéma de routes départementales.

Il y a plus de 7 500 km de routes départementales en Eure et Loir alors que la moyenne nationale est comprise entre 3000 et 4000 km.

Monsieur le Maire fait savoir que Bailleau le Pin est peu concerné par la suppression ou le déclasserement de routes départementales.

différentes hypothèses ont été faites pour une route à Pomeray qui serait soit supprimée ou déclassée en C5, c'est à dire que seul les engins agricoles pourraient l'emprunter, ainsi que deux routes à Montançon et une entre Rosay et Chauffours.

### **IV. Relance procédure cimetièrre**

Les sépultures qui font l'objet d'une reprise ce jour sont les sépultures qui sont situées sur le « terrain commun ». Ces sépultures sont individuelles, le plus souvent sans monument ou avec un monument peu important et qui n'ont pas fait l'objet d'une concession payante. En effet c'est souvent un emplacement gratuit mis à disposition pour 5 ans par la commune.

A ce jour un avis du Maire est apposé aux endroits où les reprises de sépultures vont avoir lieu ainsi qu'une affichette sur les sépultures entretenues afin que toutes personnes se sentant concernées puissent se présenter en Mairie et faire les démarches nécessaires pour effectuer l'acquisition d'une concession.

Ensuite, Monsieur le Maire prendra un arrêté de reprise de concession et les prestataires funéraires pourront donc effectuer les démarches nécessaires pour l'exhumation et transport des restes des sépultures dans l'ossuaire (déjà existant à Bailleau le Pin).

Ceci représente environ 150 reprises de sépultures.

Les démarches sont les mêmes pour les concessions trentenaires arrivées à expiration (environ une vingtaine dont certaines ne sont plus du tout entretenues).

Un pré-chiffrage sera affiné lors de l'élaboration du budget 2016 (chiffrage déjà budgété en 2015 donc report à nouveau) et un espoir de travaux courant le printemps pour éviter toutes dégradations dans le cimetière et ses allées.

La seconde phase est en cours :

Dans un premier temps, nous avons répertorié toutes les concessions représentant un danger imminent et donc un Procès-verbal est en cours de mise en place et ce, pour chaque sépultures répertoriées.

Ensuite une mise en sécurité de ces sépultures sera faite en début d'année et une recherche des familles pour remise en état.

Après, si rien n'est fait ou si aucune famille n'est retrouvée, une reprise des concessions, déclarées en état d'abandon, sera effectuée dans un délai 3 ans et 8 mois.

### **V. Agenda accessibilité**

La Communauté de Communes du Pays de Combray a rappelé la Préfecture en demandant s'il était possible de proroger la date pour l'agenda accessibilité et celle-ci a accepté.

Monsieur le Maire rappelle le coût estimatif des travaux lors du passage de la société Quasi Consult pour la mise en place de l'agenda accessibilité et les travaux afférents à l'accessibilité (281 275 €).

La société a repris le dossier de Bailleau le Pin en reprenant la législation en vigueur et ceci permettra de réduire les coûts des travaux, mais à ce jour la commune n'a pas de retour.

## **VI. Modification statuts RSEIPC, vote des délégués**

Monsieur Henriette informe les membres que Conseil Municipal que la gestion des travaux, au sein du Syndicat Mixte Electrique du Pays Chartrain, va évoluer afin de rationaliser au mieux les coûts ainsi que les interventions qui seront programmées sur une année.

- Avec la modification des statuts, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'élire 4 membres (2 titulaires et 2 suppléants) pour le Syndicat Mixte Electrique du Pays Chartrain.

Monsieur Henriette Rodolphe et Monsieur Benoist Laurent sont élus titulaires et à Madame Zdebski Patricia et Monsieur Sabathier Jérôme sont élus suppléants l'unanimité par les membres du conseil Municipal.

## **VI. Délibération relative à l'entretien professionnel**

Monsieur Lochon présente aux membres du Conseil Municipal les critères d'évaluation, des agents de la commune, de la valeur professionnelle, suivants :

Les critères fixés par les collectivités (après avis du Comité Technique Paritaire) doivent notamment porter sur les éléments listés à l'article 4 du décret n°2014-1526 du 16/12/2014, en fonction de la nature des tâches confiées aux agents et de leur niveau de responsabilité à savoir :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Municipal vote à la majorité les critères d'évaluations des agents. (1 abstention).

## **VII. Contrat SEGILOG**

Monsieur Lochon rappelle que Segilog a mis en place un logiciel, permettant d'effectuer tous les actes administratifs nécessaires en Mairie

Il propose de reconduire le contrat pour les trois années à venir.

Il donne les informations concernant le coût du contrat et de sa reconduction.

- 2012-2015 : Droits = 2 826€    Maintenance/formations = 314€
- 2016-2019 : Droits = 3 024€    Maintenance/formations = 336€
- Droits : +7%
- Maintenance/formations : +7%

Vote à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

## **IX. Fonds de péréquation**

A l'unanimité, après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de demander auprès du Conseil Général d'Eure et Loir le :

Fonds de Péréquation 2015

Pour l'ensemble des travaux et achats inscrits en investissement dans la comptabilité M14 et M49 de la Commune de Bailleau Le Pin.

## **X. Vote durée de l'amortissement**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1er du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les communes sont tenus de déterminer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les durées d'amortissement proposées par Monsieur le Maire.

## **XI. Extension périmètre d'épandage du Calciton**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Préfecture a prescrit une enquête publique du 23 Décembre au 9 février 2016, relative à la déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation, présentées par la Société SCA TISSUE France implantée à Hondouville, en vue d'épandre des sous-produits sur des terres agricoles de 128 communes de l'Eure et Loir.

A Bailleau le Pin, deux agriculteurs sont concernés, et cela représente 59.21 hectares épandables. Il y aura environ 1180 tonnes de calciton (sous-produit dérivés de l'industrie, et permettant de recycler de la ouate de cellulose) à épandre en 2 ou 3 jours sur le territoire de la commune pour 9 ans.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'actualisation, et l'extension du périmètre d'épandage agricole de sous-produits de la société SCA TISSUE France implantée à Hondouville. (9 abstentions, 8 voix Pour)

## **XII. Questions diverses.**

Monsieur Lochon informe que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 19 janvier 2016 à 20h00 si l'actualité le permet.

Il informe également qu'à partir du 5 avril 2016, la télévision ne sera reçue qu'en Haute Définition et les antennes hertziennes ne seront plus suffisantes pour la réception des chaînes de télévision TNT HD. Il sera nécessaire que les habitants se munissent d'un décodeur spécifique d'une valeur moyenne de 30 € ou que leur nouveau téléviseur soit en corrélation avec les nouvelles fréquences d'émission.

Monsieur Lochon informe que le 8 janvier 2016, il présentera ses vœux à 19h00 à la salle des fêtes.

## **XIII tour de table**

Monsieur Massot Éric informe que lors de sa réunion avec le Sictom BBI, un effort particulier a été fait, en effet, le tri se fait de plus en plus et les déchets dans les poubelles jaunes augmentent et les déchets ménagers diminuent.

Il ajoute qu'une convention pour le ramassage de ordures a été signée avec Chartres Métropole pour le Hameau de Pouancé ce qui représente une somme de 1076.00 € à l'année.

Monsieur Massot informe que la balayeuse passera le 14 janvier 2016 sauf aléa climatique.

Monsieur Massot a reçu le 15 décembre 2015 le QUISETOUT et est en cours de distribution dès le lendemain.

Madame Cordonnier dit que les illuminations de Noël sont peu nombreuses cette année.

Monsieur Desveaux lui répond que la simulation a été faite en amont avant d'être validée et que selon la disposition des mâts, cela va être difficile d'en rajouter. De plus, c'est plus fait de façon à accompagner la population dans ces moments de fêtes. Un coût de 2 € par habitant a été investi pour l'achat de ces illuminations.

Madame Delpoux Maryvonne informe que la jardinière rue de Meslay le Grenet a été enlevée pour les travaux mais n'a pas encore été réinstallée. Monsieur le Maire va informer les agents de l'équipe technique afin de la réinstaller à sa place initiale.

Séance levée à: 23:45